



■ COLLECTE DES DECHETS VERTS 2017



◆ La collecte aura lieu du **3 AVRIL AU 27 OCTOBRE 2017**.

Pour la 3^{ème} année consécutive, Ardenne Métropole va proposer le ramassage des déchets verts **auprès des personnes âgées d'au moins 75 ans ou handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité de 80% et +.**

◆ **POUR BÉNÉFICIER DE CETTE COLLECTE HEBDOMADAIRE, IL SUFFIT DE S'INSCRIRE (TÉL : 0 800 29 83 55), SACHANT QUE LES INSCRIPTIONS SONT AUTOMATIQUEMENT REPORTÉES D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE : IL EST DONC INUTILE D'EFFECTUER LA MOINDRE DÉMARCHÉ SI VOS DÉCHETS VERTS ÉTAIENT DÉJÀ RAMASSÉS L'AN DERNIER.**

◆ Pour les **personnes ne bénéficiant pas** de cette collecte, la mairie maintiendra **un service provisoire** durant l'année 2017.

Pour vous éviter de vous rendre dans l'une des déchetteries, **vous pourrez apporter vos déchets de tonte et de taille dans la benne située au terrain de football** (tant que nous disposerons de cette benne). L'accès est **strictement réservé aux habitants** de la commune et sera **contrôlé** (munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

Les collectes auront lieu les :

◆ **SAMEDIS 1, 15 ET 29 AVRIL, 13 ET 27 MAI, 10 ET 24 JUIN, 8 ET 22 JUILLET DE 10H A 12H** (les dates supplémentaires pour août et septembre seront communiquées plus tard)

Ne mélangez pas les tontes de pelouses et herbes, avec les tailles de haies et les branchages car ils sont traités différemment.

Merci de votre compréhension.

Le Maire, Daniel ROUMY

■ STATIONNEMENT HORS ALVÉOLE ET CIRCULATION DES PIÉTONS : RUE DES ÉRABLES

Des doléances arrivent régulièrement à la mairie concernant le stationnement des véhicules, les rayures sur les carrosseries, la circulation des piétons... Un petit rappel s'impose donc.

Le stationnement des véhicules est autorisé uniquement à cheval sur le trottoir du côté **des numéros impairs** afin de laisser libre la circulation des piétons sur le trottoir du côté des numéros pairs.



Les caractéristiques actuelles ne permettent pas de garer intégralement des véhicules sur la chaussée. Il est conseillé aux automobilistes de stationner leur(s) véhicule(s) au plus près des propriétés et **aux piétons d'emprunter le trottoir d'en face qui leur est réservé.**

Le respect de ces règles apportera sécurité et sérénité à tous.

Le Maire, Daniel ROUMY

■ PIÉTONS : DANGER !!!



Les passages piétons sont des parties de la route aménagées pour assurer la sécurité des piétons lors de la traversée de la chaussée. Les enfants sont des cibles vulnérables, inconscientes et vous devez les inciter à emprunter ces aménagements.

Parents ou grands-parents, protégez vos enfants en leur montrant le bon exemple !!! (les enfants reproduisent très souvent ce que font les parents).

La réglementation prévoit l'obligation aux piétons d'utiliser les passages piétons lorsque ceux-ci se situent à moins de 50 m (*articles R ;412-37 et suivants du Code de la Route*).

■ AVIS DE TRAVAUX RUE DES ROSES

En amont des travaux de **rénovation de la voirie rue des Roses et des Lilas**, la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, va procéder à la remise en état des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Dans un premier temps, seront concernées les habitations allant du **1 rue des roses** (croisement du Chemin Vert) **jusqu'au 17F** (au bout de la place).

Le début des travaux est envisagé pour la **2^{ème} quinzaine d'avril 2017** avec des **éventuelles interdictions de stationnement et difficultés de circuler**.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et vous prions de bien accepter nos excuses pour les désagréments causés par ces derniers.

Les riverains seront conviés prochainement à une réunion de présentation du projet.

L'Adjoint aux Travaux, Gérald COMPERE



■ PARKING DE CO-VOITURAGE

La Mairie vient de débiter les travaux pour l'aménagement d'une **deuxième aire de parking de co-voiturage** située près du rond-point (Face Zone du Grand Ban) au niveau de la sortie de l'A34 à La Francheville.

Une quarantaine de places de stationnement verront ainsi le jour d'ici le mois de **juin 2017** (selon les conditions météorologiques).

L'Adjoint aux Travaux, Gérald COMPERE



■ NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUE : DU CHANGEMENT !

A compter du **28 mars 2017**, la carte d'identité devient biométrique. Comme pour les passeports, il faudra effectuer un **relevé d'empreintes digitales**. **A partir du 26 mars, la mairie ne sera plus en mesure d'accepter les dossiers.**

Vous pourrez effectuer vos démarches pour la création, le renouvellement ou la perte/vol de votre carte d'identité dans **l'une des 15 mairies du département équipées d'un dispositif de recueil :**



ATTIGNY, BOGNY-SUR-MEUSE, CARIGNAN, CHARLEVILLE-MEZIERES, CHATEAU-PORCIEN, GIVET, JUNIVILLE, NOUZONVILLE, RETHEL, REVIN, SEDAN, SIGNY-L'ABBAYE, SIGNY-LE-PETIT, VOUZIERES ET VRIGNE-AUX-BOIS.

A SAVOIR : Vous avez la possibilité de **pré-remplir votre demande sur le site : ants.gouv.fr** avant de vous rendre dans l'une des **15 mairies**.

Le déplacement en mairie demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

■ RECENSEMENT MILITAIRE



Nous vous rappelons que les **jeunes nés en Avril, Mai et Juin 2001** sont invités à venir se faire recenser en mairie **avant le 30 juin 2017**. Etant mineur(e), vous pouvez faire la démarche seul(e) ou vous faire représenter par l'un de vos parents ou tuteurs. Pour les retardataires nés au 1^{er} trimestre 2001, nous vous attendons !

Afin d'établir votre inscription, merci de vous présenter en mairie avec les justificatifs suivants :

*** une pièce d'identité, un livret de famille, un justificatif de domicile.**

La mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial de la conserver précieusement.

◆ **Nota : le recensement ne peut se faire qu'à partir de la date anniversaire de ses 16 ans.**

■ PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE

Qu'ils soient conducteurs ou passagers d'un vélo, à partir du **22 mars 2017**, les enfants de **moins de 12 ans** devront **obligatoirement porter un casque selon un décret publié le 22/12/2016 au journal officiel**.

Cette mesure est destinée à « limiter les blessures graves à la tête et au visage ».

Les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés par une amende de 135 € en cas de non-respect de cette obligation.



■ RAPPEL : LE BRUIT

Les travaux de bricolage et de jardinage, utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que :

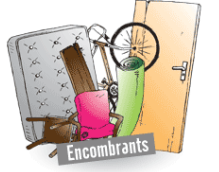
Les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, nettoyeurs haute pression ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de **8h30 à 12h** et de **13h30 à 19h**,
- les samedis de **9h à 12h** et de **14h à 18h**,
- les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**.
- Cette réglementation fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral du 18/06/2009.



■ RAPPEL DES DECHETS URBAINS

■ **PRE-COLLECTE DES D3E (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) : lundi 12 Juin et lundi 13 novembre 2017 de 9h30 à 16h00** sur le parking des services techniques, à côté de la Mairie.



■ **LES ENCOMBRANTS : mercredi 14 juin et mercredi 15 novembre (à sortir la veille à partir du mardi 18h)**

■ **OBTENTION DES BACS MARRON : La collecte des ordures ménagères se fait en bac marron.**

Pour obtenir un bac, que vous soyez un **nouvel habitant, qu'il soit cassé ou trop petit en fonction de votre foyer**, vous devez dorénavant en faire la demande auprès des "services de la régie des bacs" à la déchèterie du Waridon, rue Emile Mabilie, lieu-dit le Waridon, 08700 Montcy-Notre-Dame ou en contactant le **03 24 57 65 55**.

■ **BENNES A VERRE : Afin de respecter la tranquillité des personnes habitant à proximité des containers à verre, le dépôt est autorisé du :**



- **lundi au samedi de 8h00 à 20h00**
- **le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00**

Cette restriction fait l'objet d'un arrêté communal N° PE 01/2016 du 30 Juin 2016.

Je compte sur le civisme de chacun et vous en remercie pour les riverains

Le Maire, Daniel ROUMY

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AFFRANCHIS EN FÊTE: VENDREDI 24 MARS

Les Affranchis en Fête organisent leur Assemblée Générale ce **vendredi 24 mars** à la Salle des Fêtes à 18h30. Les habitants de la commune sont conviés à cette A.G.

Le Président, Philippe LEROUGE

■ DÉCOUVERTE CRÉATIVE LE SCRAPBOOKING : MERCREDI 29 MARS

Le **scrapbooking** est une forme de loisir créatif consistant à créer des cartes de visite, d'anniversaire...en utilisant différentes matières en superposition.

Cette activité d'essai sera animée par Céline, démonstratrice Stampin'Up.

La participation sera de **5 €**, et vous repartirez avec deux réalisations personnelles.

Durée : Environ 1h 30 .

Public visé : Adolescents et adultes

En parallèle de cette animation, vous découvrirez une exposition de toutes les possibilités qu'offre cette activité.

Pour plus de renseignements, ***l'Espace Culturel Gaston Robert au 03.24.59.74.60.***



Jacqueline GISQUET

✂-----SCARPBOOKING-----

(Coupon réponse à remettre avant le lundi 27 mars dans la boîte aux lettres de l'Espace Culturel)

Nom -----Prénom-----AGE -----

Adresse -----Téléphone : -----

■ ENQUETE : PROJET ACTIVITE DANSE - TWIRLING A PARTIR DE 4 ANS



Nous avons en projet de créer une association dans notre commune « **Danse et Twirling** » accessible à partir de **4ans**, les personnes susceptibles d'être intéressées par cette activité, sont priées de se faire connaître en mairie en complétant le coupon ci-dessous :

Morgane FREROT



PRATIQUE DE LA DANSE - TWIRLING

(Coupon-réponse à remettre avant le 15 avril 2017 dans la boîte aux lettres de la mairie)

Nom(s) et prénom(s) de(s) enfants : ----- AGE-----

----- AGE-----

----- AGE-----

Nom et prénom des parents : -----

Adresse -----Téléphone : -----

Signature du responsable légal : -----

■ 10^{ème} MARCHE POPULAIRE : DIMANCHE 16 AVRIL



Le club « *Semelles de Vent* » organise la **10^{ème} marche populaire** à La Francheville, le **dimanche 16 avril**.

Vous pouvez vous promener en famille ou entre amis.

Parcours de **5, 10, 15 et 20 km** au départ de la **Salle des Fêtes** de La Francheville à partir de **8h00** jusqu'à **14h00**.

Petite restauration le midi. Venez nombreux ! **Participation : 2 €**

Gratuits pour les enfants de moins de 12 ans

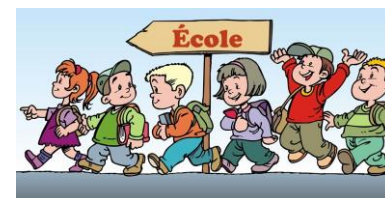
Pour tous renseignements, veuillez contacter **M. Gippon Jacky** au 06.60.98.99.55 ou **M. Kranenvitter Denis** au 03.24.37.76.02

■ INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Les inscriptions pour la rentrée prochaine auront lieu les **jeudis 4 et 11 mai de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30** et le **vendredi 12 mai de 16h00 à 17h00**.

Les parents des enfants concernés (**enfants nés en 2014**) sont priés de **prendre rendez-vous avec la directrice** au **03.24.37.42.70**.

Documents à fournir pour finaliser l'inscription de votre enfant : *Certificat d'inscription délivré au préalable par la Mairie, le livret de famille et le carnet de santé.*



La Directrice, Nathalie MACADRÉ

■ AGENDA

- **Dimanche 2 avril : Match de volley** organisé par le COLF à la salle polyvalente
- **Dimanche 16 avril : Marche populaire** organisée par Semelles de Vent
- **Dimanche 23 avril : 1^{er} tour des élections présidentielles**, salle des fêtes
- **Dimanche 30 avril : Match de volley** organisé par le COLF à la salle polyvalente
- **Lundi 1^{er} mai : Concours de pêche** sur les bords de Vence organisés par La Truite de la Vence
- **Dimanche 7 mai : 2^{ème} tour des élections présidentielles**, salle des fêtes
- **Dimanche 7 mai : Concours de pétanque** organisé au boulodrome par l'USL et ouvert à tous les affranchis
- **Lundi 8 mai : Commémoration** de la Victoire